

« CHARTE POUR L'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – AC2L FORMATION »

Objectifs

La Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap d'**AC2L Formation** a pour vocation de :

- Favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans un cadre de formation professionnelle ordinaire.
- Élever leur niveau de qualification et adapter leurs compétences pour une insertion professionnelle durable et réussie.

Conformément à la **loi Handicap** du 11 février 2005, qui promeut l'accessibilité généralisée aux dispositifs de droit commun, **AC2L Formation** s'engage à mettre en œuvre des modalités adaptées répondant aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Ces adaptations incluent :

- L'aménagement des supports pédagogiques.
- La flexibilité des modalités d'apprentissage (temps partiel, durée adaptée, etc.).
- La mise en place d'aides techniques ou humaines spécifiques.

Je veille à garantir une égalité des chances dans l'accès, le suivi et la réussite des formations, en collaborant avec des partenaires comme l'**Agefiph** pour financer les adaptations nécessaires.

Public concerné

Cette charte s'applique à toutes les personnes en situation de handicap inscrites dans les formations dispensées par **AC2L Formation**, notamment :

1. Les travailleurs reconnus handicapés par la **CDAPH**.
2. Les accidentés du travail présentant une incapacité permanente d'au moins 10 %.
3. Les titulaires d'une pension d'invalidité.
4. Les pensionnés de guerre ou assimilés.
5. Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (**AAH**).
6. Les détenteurs d'une carte d'invalidité.
7. Les jeunes âgés de 16 à 20 ans porteurs d'un projet d'apprentissage validé par la **CDAPH**.

Les actions peuvent également concerner les salariés du secteur privé relevant des dispositions de la loi du 11 février 2005.

Engagements d'AC2L Formation

AC2L Formation s'engage à :

1. **Accueillir sans discrimination** les apprenants en situation de handicap.
 2. **Adapter les modalités pédagogiques, matérielles et organisationnelles** pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées.
 3. **Nommer un référent handicap**, dont les responsabilités incluent l'accompagnement des apprenants, la sensibilisation des équipes, et la coordination avec les partenaires externes.
 4. **Former le référent handicap** et lui permettre de participer à des rencontres professionnelles et des échanges de bonnes pratiques.
 5. **Mobiliser l'ensemble des équipes** (pédagogiques, administratives, techniques) autour des enjeux d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.
 6. **Communiquer activement** sur ses engagements via l'affichage de cette charte dans des lieux accessibles à tous.
-

Procédure d'accueil des personnes en situation de handicap

1. Accueil individualisé

Lors de l'inscription, une rencontre personnalisée est organisée avec le référent handicap pour :

- Évaluer les besoins spécifiques liés au handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels).
- Coordonner les adaptations nécessaires en lien avec les prescripteurs et, si nécessaire, des experts spécialisés (via des Prestations Ponctuelles Spécifiques financées par l'Agefiph).
- Préparer les phases d'immersion professionnelle et anticiper les besoins pour favoriser l'autonomie et éviter les ruptures de parcours.

2. Validation de l'entrée en formation

L'entrée en formation est confirmée après évaluation des besoins spécifiques et concertation avec le prescripteur. En cas de non-acceptation, les motifs seront communiqués pour permettre l'élaboration d'un nouveau projet adapté.

3. Adaptations en cours de formation

En fonction des besoins identifiés, **AC2L Formation** met en œuvre :

- Des adaptations organisationnelles (horaires, rythmes).
- Des aménagements matériels (aides techniques individuelles).
- Des ajustements pédagogiques (renforcement, modularisation des apprentissages).

La référente handicap suit régulièrement le parcours de l'apprenant pour identifier et répondre aux éventuelles difficultés.

4. Suivi post-formation

Un bilan de fin de formation est organisé avec l'apprenant, le référent pédagogique, le prescripteur et, si applicable, le tuteur en entreprise. Ce bilan vise à faciliter la transition vers l'emploi et à sécuriser l'insertion professionnelle.

Responsabilité sociale d'AC2L Formation

AC2L Formation s'appuie sur un référent handicap pour :

- Faciliter l'accueil des apprenants, dès leur inscription et tout au long du parcours.
- Sécuriser les parcours en prenant en compte les besoins spécifiques pendant les examens et les périodes d'alternance.
- Orienter et accompagner les apprenants vers l'insertion professionnelle, en collaboration avec les acteurs de l'emploi (tuteurs, conseillers Cap Emploi, etc.).

Contact du référent handicap :

- **Nom** : TALIMBOLA
- **Téléphone** : 0692809191
- **Email** : direction@ac2l-formation.re

Affirmation de nos valeurs

À travers cette charte, **AC2L Formation** réaffirme son engagement envers l'égalité des chances et l'inclusion, en faisant de l'accueil des personnes en situation de handicap une priorité. Nous nous inscrivons dans une démarche d'amélioration continue pour garantir des parcours de formation accessibles, performants et inclusifs.

Fait à La Possession, le 22/01/2025
Audrey TALIMBOLA,
Dirigeante AC2L Formation

